



Réverbère placé devant mon entrée de garage

Par **Eugénie**, le **06/12/2011** à **09:23**

Bonjour,

J'ai construit ma maison dans un lotissement communal. Le permis de construire a été délivré, nous avons commencé la construction de la maison et la mairie a commencé à faire la route + aménagements (trottoirs, réverbères, etc.). A ce moment-là, nous avons bien vu que le réverbère situé devant notre terrain obstruait d'une trentaine de centimètres notre allée de garage. Nous en avons immédiatement informé Monsieur le Maire qui nous a promis de le déplacer de quelques centimètres (pas possible de le mettre en limite de terrain d'après lui). Nous avons accepté cette solution, le principal étant d'avoir un accès "dégagé" à notre garage. Cela fait maintenant 4 ans.... et le réverbère n'a toujours pas bougé malgré nos multiples relances. On nous promet à chaque fois que ce sera fait dans le mois en cours (!) ... Cette situation ne peut plus durer, le réverbère est même complètement de travers suite à un choc avec un camion qui venait nous livrer du matériel et qui n'a pas pu manœuvrer correctement (constat ayant été fait à l'époque avec la mairie). Mais suis-je dans mon droit de réclamer ce déplacement? Que puis-je faire pour débloquer cette situation? D'avance, merci pour vos réponses et conseils.